

**CAMPING MUNICIPAL BEAUSEJOUR\*\*\*\***

Rue Michelet  
 62510 ARQUES  
 Tél: 03 21 88 53 66  
 Fax: 09 59 97 31 58  
 Courriel : camping@ville-arques.fr



**CONTRAT DE LOCATION D'UN MOBIL HOME**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....  
 Adresse complète : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
 Téléphone (portable de préférence) : ..... e-mail : .....@.....  
 \*Si aide Vacaf : N° allocataire obligatoire..... Caisse de : .....

Personnes présentes pendant le séjour

Nom	Prénom	Date de naissance

**ANIMAL** présentation du carnet de vaccination obligatoire :  Chien (sauf catégorie 1 et 2) /  Chat

**DATE D'ARRIVÉE :** ..... **DATE DE DÉPART :** .....  
 Heures d'arrivée de 16h jusqu'à 20h De 8h à 12h (autre horaire à convenir avec la direction)  
 Soit .... 1 semaine        2 semaines       3 semaines  
 1 nuit       2 nuits       3 nuits       4 nuits       Autre  à préciser .....

Type de réservation :

Mobil home 122 : 6 personnes       Mobil home 133 : 4 personnes   
 Mobil home 134 : 5 personnes       Mobil home 132 : 6 personnes   
 Yourte - :4 personnes

**TOTAL SÉJOUR:** .....€ (hors taxe de séjour)

Forfait location des draps 20€ .....Oui  Non

Forfait Nettoyage en fin de séjour 80€ ..... Oui  Non

Taxe de séjour : .....personnes (13 ans et plus). X .....nuit(s) x 0.20€ = .....€

Acompte 30% : .....€ sur la totalité de la location (pour la réservation)

**SOLDE À L'ARRIVÉE :** .....€

**REGLEMENT A LA RESERVATION**

Joindre en retour deux exemplaires du contrat de location signé, accompagné du chèque d'acompte de 30 % du séjour libellé à l'ordre du **camping municipal**.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de location mentionnées au verso.

A : .....le.....

Signature du locataire

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le Maire d'ARQUES,

Caroline SAUDEMONT

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION



### PERIODE DE LOCATION :

En basse saison, possibilité de réserver pour une semaine, un mid-week (du lundi au vendredi) ou au week-end (du vendredi au dimanche). Les tarifs s'appliquent à la nuitée. Les arrivées sont acceptées qu'après 16h et les départs avant 12h, sauf la location week-end : avant 18h le dimanche.

La haute saison : du 01 juillet au 31 août 2017, par semaine du samedi 16 H au samedi 12H. Possibilité de louer pour le mid-week ou le week-end en cas de disponibilité : **aucune réservation ne peut prise plus d'une semaine à l'avance.**

### RESERVATION :

La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du contrat de réservation dûment complété, signé et le versement de l'acompte fixé à 30% du montant du séjour. Après acceptation, un exemplaire sera retourné pour confirmation.

### ANNULATION DE SEJOUR :

En cas d'annulation parvenue au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée restitution de l'acompte. En cas de désistement moins de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte reste acquis au Camping Municipal Beauséjour sauf cas de force majeure (hospitalisation ou décès conjoint, ascendant, descendant sur présentation de justificatifs)

### LOCATION :

- La location est nominative et ne peut être cédée à une tierce personne
- Le nombre des occupants ne devra pas excéder celui mentionné sur le contrat de location.
- Les personnes supplémentaires ne seront acceptées qu'avec l'accord des gérants du Camping Municipal Beauséjour et avec application du tarif journalier en vigueur.
- Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés dans les locations.
- Un seul véhicule prévu par emplacement, une tente pourra être acceptée sur l'emplacement sur demande.
- Il est interdit de fumer dans la location.
- Les chiens de 3ème catégorie ou chats sont acceptés sur présentation du carnet de vaccination et leur tenue en laisse est obligatoire au sein du Camping Municipal Beauséjour, il est interdit de laisser l'animal seul dans le mobil-home, les propriétaires doivent s'acquitter du tarif en vigueur .
- Les visiteurs sont admis, mais doivent se présenter au bureau d'accueil. Ils sont sous la responsabilité des locataires qui les reçoivent et doivent respecter le règlement intérieur, leur véhicule doit stationner à l'extérieur du terrain de camping. Ils sont autorisés de 8h30 à 22h.
- Les prix comprennent le gaz, l'électricité, l'eau et le chauffage,
- Chaque location contient tout le matériel de cuisine (liste du petit matériel affichée dans le Mobil-Home) et de couchage, à l'exception des draps\*, linge de table et de bain. Prise TV. (\*supplément sur demande)
- Le tri sélectif est obligatoire, les containers de tri sont situés à l'entrée du camping. Les ordures ménagères sont à déposer aux endroits prévus à cet effet
- Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping (disponible à l'accueil)

### PAIEMENT :

Le solde de la location est intégralement payable le jour de l'arrivée, aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

La taxe de séjour est en supplément (0.20 € par jour et par personne à partir de 13 ans).

Possibilité de prendre le forfait ménage en fin de location 80€.

### CAUTION :

Un chèque de caution de 80€ sera demandé à l'arrivée et restitué au départ ou sous un délai maximum de 8 jours après vérification de la location ; sous réserve que le mobil-home soit rendu dans un parfait état de propreté et qu'il ne soit constaté aucune détérioration et/ou manquants éventuels. En cas de dégradation importante, une déclaration de sinistre devra être adressée à la société d'assurances du locataire.

### ASSURANCE :

Le locataire est responsable du matériel qu'il occupe durant la location. En cas de dommages ou dégradations provoqués par le locataire ou ses occupants, sa responsabilité civile sera engagée. Il doit donc s'assurer que son contrat d'assurances d'habitation principale couvre la responsabilité civile. Dans le cas contraire, l'ensemble des dommages causés de son fait ou de celui de l'un des occupants sera à la charge du locataire.